

MANIFESTE POUR UNE POLITIQUE PARTICIPATIVE ET CONTRIBUTIVE DE L'EAU DURABLE DES RIVIÈRES A L'OcéAN

A l'heure où les dérèglements climatiques et les enjeux environnementaux sont devenus visibles de tous, l'ensemble des acteurs doit être mobilisé dans une stratégie efficace, partagée et inclusive. Il est indispensable et urgent de mettre en œuvre de façon coordonnée et à toutes les échelles les actions nécessaires à la réduction de l'impact des activités humaines sur l'environnement.

Dès 2010, le **Grenelle de la mer** avait mis en évidence l'importance du cycle de l'eau, de la mer et des océans, grands oubliés du XXème siècle, et préconisé de mettre en place une **politique intégrée de la mer et du littoral** au travers d'un **Conseil National des bassins versants**, des bassins hydrographiques, du littoral et de la mer de l'Archipel France (dénommé ci-après Conseil national de l'Archipel France – CNAF) **garant d'une politique intégrée mer/littoral/bassins versants/politiques sectorielles**.

Ce Conseil, qui devait reprendre les missions du Conseil National de la mer et du littoral (prévu par le projet de loi portant engagement national pour l'environnement), avec une **gouvernance associant les cinq collèges (État, élus, employeurs, syndicats, ONG)** avait parmi ses missions :

- **L'organisation régulière de conférences de politique intégrée**, exprimant et déclinant la solidarité des territoires et des acteurs, des bassins hydrographiques au littoral et à la haute mer, de façon à vérifier la cohérence des politiques maritimes sectorielles et territoriales.
- **La création d'une conférence de concertation**, pour chaque façade maritime, associant les 5 collèges, chargée de contribuer à préparer, décliner et mettre en œuvre la stratégie maritime nationale à l'échelle de la façade et favoriser la concertation entre les façades.

Ces conférences devaient définir des stratégies de bassins versants du littoral et de la mer, à des échelles biogéographiques appropriées liées à la notion de bassin versant, en relation avec les Conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux.

Le **Conseil National de la Mer et des Littoraux** (CNML) a été créé en lieu et place du **Conseil National de l'Archipel France** (CNAF) avec pour mission l'établissement de la stratégie nationale de la mer et des littoraux (SNML) qui n'intègre pas les bassins hydrographiques de la montagne à la haute mer dont la politique a été confiée aux SDAGE et SAGE.

Le Grenelle prévoyait également la création des Conseils maritimes de façade et les conseils de bassins pour les territoires ultra-marins. Ces Conseils de type Grenelle de la mer avec une gouvernance à 5 ont participé à l'élaboration des documents stratégiques des 4 façades maritimes (Manche Est mer du Nord, Nord Atlantique Manche Ouest, Sud Atlantique et Méditerranée).

L'affirmation du Grenelle de la mer des interdépendances terre/mer au cœur d'une politique maritime intégrée dans laquelle les régions et les collectivités doivent trouver leur place et confirmer leur rôle **n'a donc pas été retenue dans les politiques mises en œuvre** alors même que les membres des conseils maritimes de façade y ont rappelé l'importance du lien terre/mer et eau douce/eau salée.

PROPOSITIONS DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT POUR UNE POLITIQUE PLUS EFFICACE FACE À L'URGENCE CLIMATIQUE ET ÉCOLOGIQUE

Les conseils de développement, constitués de membres bénévoles représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs et de citoyens volontaires, se sont engagés afin de développer la prise en compte des enjeux environnementaux, climatiques et sociétaux dans les territoires. Ils se mobilisent pour une réelle prise en compte de ces enjeux dans les politiques publiques locales et les projets de territoires. Les propositions ci-dessous émanent de leurs constats et de leur conviction qu'il est urgent de développer des stratégies intégrées, collectives et inclusives à toutes les échelles du local au national en faisant fi des politiques sectorielles pour mettre en œuvre des actions efficaces dans l'ensemble des territoires.

Axe 1 : Reprendre l'idée du Grenelle de la mer et de son **livre bleu** d'un « Archipel France » pour une politique maritime intégrée qui exprime la solidarité des territoires et des acteurs, des bassins hydrographiques, des bassins versants, du littoral à la haute mer. Cette politique se décline dans les régions et les territoires infrarégionaux définis de façon concertée. Elle nécessite une coordination à toutes les échelles, de la commune au bassin versant.

Axe 2 : Associer les conseils de développement à la création et au fonctionnement des parlements locaux de la Mer et de l'eau dans leur espace territorial (EPCI ou leurs groupements) afin d'assurer une prise en compte globale du cycle de l'eau.

Axe 3 : Intégrer dans la loi le rôle des conseils de développement dans l'élaboration d'une stratégie locale mer-littoral-bassins versants dont ils peuvent être les initiateurs.

Axe 4 : Mettre en œuvre une gestion intégrée mer-littoral-bassins versants de façon pérenne en s'appuyant sur les méthodes de GIZC (Gestion Intégrée des Zones Côtières) expérimentées dans les territoires.

Axe 5 : Intégrer la politique maritime et la politique de l'eau dans les projets de territoire locaux et régionaux (SRADDET - Schéma Régional D'Aménagement de Développement Durable et d'Equilibre des Territoires)

Axe 6 : Reprendre la préconisation du Grenelle de la mer : « Assurer la couverture de tous les territoires littoraux par des SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) avec volet littoral avant 2015 et la mise en place d'une incitation financière, et ce sur toute la France en 2020 » et créer ou renforcer un volet maritime et aquatique dans les PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).

Axe 7 : Appliquer et suivre les recommandations de la Stratégie Nationale Mer et Littoral à l'échelle locale (projet de territoire, SCoT, Schéma de Mise en Valeur de la Mer...).

Axe 8 : « Amener l'océan à tous les publics » : Associer les Conseils de développement aux défis 6 et 7 du Programme Prioritaire de Recherche Océan et Climat 2020-2027 qui prévoit de sensibiliser le grand public et une participation des acteurs locaux.

La Gestion Intégrée de la Zone Côtière

La gestion intégrée des zones côtières (GIZC) est une démarche et un outil de gouvernance des territoires littoraux visant un développement durable. Elle promeut une gestion intégrée de l'espace et des ressources prenant simultanément en compte les enjeux terrestres et marins, naturels, économiques et sociaux d'une zone littorale définie comme territoire cohérent de réflexion et d'action.

Cependant la GIZC semble avoir été traitée comme un projet dans un temps limité et non comme l'outil de gouvernance de long terme qu'elle est censée être, faute d'un financement pérenne de l'animation. Cette démarche semble pourtant adaptée aux attentes et aux besoins de coordination souvent évoqués dans les territoires maritimes.